



La section de Créteil vous informe

Juin 2017

QUOI DE NEUF A CRETEIL ?

L'information circule après les comités techniques(CT) :

Le Centre de Supervision Urbain (CSU) fait parler de lui

La CFDT est favorable à l'ouverture du CSU. Toutefois, sa mise en place reste difficile. Les réunions de travail sur le planning jours, horaires, jours de repos, travail de nuit ont fait l'objet de négociations afin de trouver le meilleur équilibre pour les agents.

Nous restons en alerte essentiellement sur deux grands points :

- La fatigue liée aux horaires en alternance jour/nuît, le visionnage des écrans.... Sur le long terme cela est inévitable !
- Des locaux bien aménagés et que chaque espace (travail, repos, repas) soit bien distinct. Pour que les agents puissent exercer leurs missions dans de **BONNES CONDITIONS**.

Quelles sont les reconversions possibles pour les agents qui souhaiteront changer de poste dans quelques années ?

Suite au CT du 24 mars, le CSU ouvrira quand même ses portes, malgré le **vote CONTRE des syndicats**.

Un bilan reste à faire à la rentrée septembre 2017.



Crèches Municipales :

L'horaire d'ouverture des crèches de la ville a été modifié en Comité Technique.

A partir de septembre, les horaires d'accueil seront donc de **7h30** à 19h00 (au lieu de 7h jusqu'à présent).

Ce changement de créneau horaire ne diminue en aucun cas la qualité d'accueil des tous petits.

L'ABSENTEÏSME

Il ne suffit pas de dire : réduire le taux d'absentéisme, mais plutôt comment pallier aux causes de celui-ci ?

La DRH a décidé de faire un audit sur l'absentéisme. Les premiers résultats du questionnaire ont été diffusés.

Vous avez été nombreux à y répondre (1570 agents).



A Créteil, une hausse est marquée par le nombre de jours d'absence par agent +37 jours/an. Au niveau national, il est de 25,8 jours/an.

L'absentéisme au travail relève le plus souvent d'un ensemble de facteurs, Il peut s'agir :

- De **conditions de travail particulièrement pénibles** affectant la santé des salariés (efforts physiques et psychiques, travail en extérieur, exposition au bruit,...)
- D'une **organisation du travail inadaptée** et/ou éprouvante, La répétitivité du travail, un contact régulier avec le public...);
- D'un **management défaillant** (relations sociales dégradées, absence de reconnaissance du travail accompli aboutissant à la démotivation et au désengagement des équipes, salaire trop bas...);
- De **problèmes dans l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale** des salariés (planning d'horaires de travail atypiques avec des contraintes horaires importantes...);

Pour la CFDT, **Il est nécessaire de trouver des solutions viables et de mettre en place des actions de lutte contre l'absentéisme.**

Derrière les absences des salariés, il y a surtout de la souffrance. La prévention de l'absentéisme passe globalement par **l'amélioration des conditions de travail des salariés.**

PARLONS TRAVAIL

Avec 200 000 participants et 20,4 millions de réponses : **Parlons Travail** est la plus grande consultation jamais effectuée sur le travail en France.

L'analyse a été confiée par la CFDT à une équipe de chercheuses (sociologues et statisticiens).

En voici quelques extraits :

Un lien fort entre travail et santé, surtout chez ceux qui gagnent le moins. Ce sont les personnes qui touchent les salaires les plus faibles qui affirment ressentir le plus fortement l'impact négatif de leur travail sur leur santé.
50 % des ouvriers ou employés.

Mais 20 à 30% des plus diplômés pensent tout de même que le travail joue contre leur santé.

Plus la charge de travail est importante plus la santé est mise à mal. L'intensification du travail, le manque d'autonomie et les conditions de travail parfois difficile, se font sentir.

Le travail et la santé est donc bien une question essentiel pour tous.

Pour la CFDT, la qualité de vie au travail est un véritable objectif du dialogue social.



Tous les résultats sont sur WWW.parlonstravail.fr
Le manifeste est disponible sur www.cfdt.fr

NATIONALE

Suite du PPCR pour la filière sociale (Parcours Professionnels, carrières et Rémunérations)

La reconnaissance des agents de la filière sociale (diplôme niveau licence) a été enfin validée au JO (journal officiel) du 10 mai 2017 !

A partir de février 2018, les Assistants de Service social, les Educateurs spécialisés, les Conseillers en économie sociale et familiales et les Educateurs de jeunes enfants passent en catégorie A.

Les évolutions de carrière vont être modifiées. Par exemple : pour les EJE (Educateur jeunes enfants) 3 grades vont être mis en place : Educateur Territorial de seconde classe, de première classe et de classe exceptionnelle.

Puis à partir du 1^{er} février 2020, les 3 grades seront refondus en 2 grades : Educateur territoriale de jeunes enfants et de classe exceptionnelle.

Pour parvenir à la même structure de carrière des cadres d'emplois de catégories A.

Pour plus d'information voir le décret 2017-901 à 906.

Cette revalorisation est également la reconnaissance des diplômes d'Etat par le ministère de l'Enseignement supérieur

Bravo pour cette revendication de longue date de la CFDT Interco et de la fédération.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section CFDT ville de Créteil
22 rue de Mesly, 1^{er} étage à gauche
Tél : 01 49 80 88 78 / 06 65 34 93 57
Mail : cfdt@ville-creteil.fr